

JEUNESSE ET COMMUNICATION

ANNICK HACARD

Concours "Expression orale" :

s'adresse aux lycéens de 1ère et Terminale
qui dissertent, par oral, devant un jury,
pendant un temps limité,
sur un sujet imposé.

Qui?

Réservé aux jeunes âgés de 15 à 20 ans (lycéens), scolarisés dans un établissement d'enseignement général, technique ou professionnel dans le district Bretagne-Mayenne

Le principe du concours

Les jeunes exposent leur réflexion pendant 10mn sur une phrase donnée à l'avance, sauf pour la finale (le jour J)

Règlement du concours

2 filières concernées Bac général,
Bac technique et pro secteur tertiaire

Évaluation sur 4 critères

Le plan
Les idées
La langue
L'art oratoire

C'est le jeune qui est évalué en premier lieu,
sa personnalité, sa capacité à communiquer, à échanger

